INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 11 mai 2018 à 19 h 00 au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs, André Cliche, Jean-Luc Groulx, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice des services Comptables et secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures

2018-05-164 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en adoptant le point 5.26 *Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe (Art. 184, C.M)* au début de la séance.

2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2018 ;
2.2 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2018 ;
2.3 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2018 ;
2.4 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018 ;

3. CORRESPONDANCE

4. LÉGISLATION

DÉCLARATION DU MAIRE
4.1 Rapport du maire et des présidents de comités ;

5. ADMINISTRATION
5.1 Dépôt des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'avril 2018 ;
5.2 Acceptation des états financiers pour l'année 2017 et du rapport du vérificateur interne
5.3 Nomination de noms de rues
5.4 Adoption du règlement 2018-529 concernant l'imposition des droits de mutations immobilières
5.5 Abrogation du règlement 61 concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

5.6 Embauche de deux étudiants pour le service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
5.7 Don à la Société canadienne de la Sclérose en Plaques ;
5.8 Don à l'Association pour la protection du lac Wentworth ;
5.9 Adoption du règlement 2018-528 concernant l'adhésion au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., C.R-9.3) ;
5.10 Embauche d'une inspectrice au service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
5.11 Autorisation de dépenses – mandat de service professionnel pour la surveillance partielle, avec la firme CIMA+, pour la réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale ;
5.12 Autorisation de dépenses mandat de service professionnel pour la surveillance partielle, avec la firme Arrimage.com, pour la réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale
5.13 Autorisation de dépenses avec DD-Création pour la production d'affiches pour annoncer la réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale ;
5.14 Entérinement de dépenses – Travaux de réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale avec Uniroc Construction Inc.
5.15 Installation de bacs semi-enfouis au lac Notre-Dame ;
5.16 Changement de signataire à la Caisse Desjardins des Pays-d'en-Haut ;
5.17 Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Pays-d'en-Haut – règlement 2017-526-01 ;
5.18 Offre de service CIMA+ - Pont du Domaine Lanthier ;
5.19 Don au Club de l'Étoile du Nord ;
5.20 Offre de service de Xit Télécom inc. – réseau fibre optique Wentworth-Nord ;
5.21 Démission de monsieur Joseph Licata, directeur général adjoint ;
5.22 Majoration des pouvoirs de dépenser de la directrice générale à certains directeurs et responsable de services ;
5.23 Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2018-532 abrogeant les règlements 2014-406 et 2016-406-1 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Wentworth-Nord ;
5.24 Don à la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut ;
5.25 Entente intermunicipale relative à l'entretien estival d'une partie du corridor aérobique ainsi qu'à la gestion du circuit de randonnée la Montfortaine et du Pavillon de Montfort ;
5.26 Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe (art. 184 du Code municipal) ;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2018-07 et # 2018-08 des pompiers et premiers répondants;
6.2 Mandat au directeur du service de la Sécurité incendie d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un côte-à-côte (side by side) pour les services de la Sécurité incendie, des Travaux publics, de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture ;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2018-530 relatif au programme ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques ;
8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt 2018-531 décrétant un emprunt pour la mise en œuvre du programme

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques pour les citoyens de la municipalité de Wentworth-Nord

9. URBANISME ET ZONAGE

9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 30 avril 2018 ;
9.2. DM 2018-0055 : construction neuve sur la route Principale (Lac Miroir);
9.3. PIIA 2018-0080 : construction neuve sur la route Principale (Lac Miroir);
9.4. DM 2018-0057 : construction neuve sur le chemin du Lac-Thurson ;
9.5. PIIA 2018-0081 : construction neuve sur le chemin du Lac-Thurson ;
9.6. PIIA 2018-0082 : reconstruction au Lac-Grothé ;
9.7. DM 2018-0098 : Construction neuve sur le chemin des Berges-du-Nord;
9.8. PIIA 2018-0083 : Construction neuve sur le chemin des Berges-du-Nord;
9.9. PIIA 2018-0084 : reconstruction sur la rue Gravel ;
9.10. PIIA 2018-0085 : reconstruction sur le chemin Berthiaume ;
9.11. PIIA 2018-0086 : Construction neuve sur le chemin Saint-Cyr Sud ;
9.12. PIIA 2018-0087 : construction neuve sur le chemin Mario ;
9.13. PIIA 2018-0091 : rénovations extérieures au 341, Montfortains ;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Maintien de l'entretien des infrastructures du Centre multi activités de Laurel

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2018-05-165 **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE (Art. 184., C.M)**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière n'est pas présente à la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint a quitté ces fonctions ce 11 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut prévenir contre toute absence future de la secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer madame Marie-France Matteau, directrice des services Comptables à titre de secrétaire-trésorière adjointe et ce, conformément à l'article 184 du Code municipal.

2018-05-166 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2018**

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2018.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

2018-05-167

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2018

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2018.

2017-05-168

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2018 en modifiant le titre de l'avis public par :

« Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2017-506-1 modifiant le Règlement 2017-506 décrétant un emprunt pour une dépense d'un million quatre cent dix-sept mille dollars (1 417 000 $), remboursable en dix (10) ans, pour les honoraires professionnels, les frais de règlement, les travaux de remise en état de la chaussée, pulvérisation, renforcement de la fondation, drainage et autres travaux connexes, sur une portion de la route Principale. »

Et le point 1 de l'ordre du jour par :

« Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2017-506-1 modifiant le Règlement 2017-506 décrétant un emprunt pour une dépense d'un million quatre cent dix-sept mille dollars (1 417 000 $), remboursable en dix (10) ans, pour les honoraires professionnels, les frais de règlement, les travaux de remise en état de la chaussée, pulvérisation, renforcement de la fondation, drainage et autres travaux connexes, sur une portion de la route Principale.»

En modifiant également le titre de la résolution 2018-04-158 par :

« Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2017-506-1 modifiant le Règlement 2017-506 décrétant un emprunt pour une dépense d'un million quatre cent dix-sept mille dollars (1 417 000 $), remboursable en dix (10) ans, pour les honoraires professionnels, les frais de règlement, les travaux de remise en état de la chaussée, pulvérisation, renforcement de la fondation, drainage et autres travaux connexes, sur une portion de la route Principale. »

Et le texte de l'avis de motion par :

« La conseillère madame Suzanne Paradis donne l'avis de motion et présente le projet de Règlement numéro 2017-506-1 modifiant le Règlement 2017-506 décrétant un emprunt pour une dépense d'un million quatre cent dix-sept mille dollars (1 417 000 $), remboursable en dix (10) ans, pour les honoraires professionnels, les frais de règlement, les travaux de remise en état de la chaussée, pulvérisation, renforcement de la fondation, drainage et autres travaux connexes, sur une portion de la route Principale.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

2018-05-169

2.4 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018.

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

2018-05-170

ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois d'avril 2018.

FONDS D'ADMINISTRATION 2017		FONDS D'ADMINISTRATION 2018	
DÉBOURSÉS (incompressibles):	62 574.58 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles):	24 286.33 $
Déneigement :	194 291.29 $	Déneigement :	101 937.03 $
Remboursement en capital & Intérêts	7 043.67 $	Remboursement en capital & Intérêts	7 203.13 $
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	54 856.45 $	Salaires nets :	58 581.55 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	33 814.37 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	34 209.46 $
ACHATS (lot 11):	53 530.47 $	**ACHATS** (lot 11):	85 806.18 $
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	
Ordures et recyclage :	123 677.00 $	Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année		Année	
Ameublement bureau	9 216.55 $	Toit église Laurel	13 556.66 $
Équipement véhicule #501	9 704.88 $		
Route St-François Xavier	800.00 $		
Signalisation	839.90		
TOTAL	**550 349.16 $**	**TOTAL**	**325 580.34 $**

2018-05-171

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au Conseil municipal à la séance ordinaire du 20 avril 2018 les états financiers pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au Conseil municipal à la séance ordinaire du 20 avril 2018 le rapport du vérificateur externe pour l'année 2017 le tout conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1.

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter les états financiers pour l'année 2017 et le rapport du vérificateur externe ;

2018-05-172

NOMINATION DE NOMS DE RUE – COMMISSION DE LA TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Toponymie du Québec a confirmé l'exactitude de la graphie des noms proposés, Maria et Ioan ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de localisation a été fourni par le service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que soit soumis à la Commission de Toponymie du Québec le nom de « rue Maria » pour le lotissement portant le no. 6040059 et de la rue « Ioan » pour le lotissement 5935698 dans le secteur Montfort.

2018-05-173

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-529 CONCERNANT L'IMPOSITION DES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES

ATTENDU QUE toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie à l'article 1 du présent règlement selon la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières chapitre D-15.1 ;

ATTENDU QUE chacun des montants permettant d'établir les tranches de la base d'imposition fait l'objet d'une indexation annuelle qui consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon l'Institut de la statistique du Québec, de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Québec ;

ATTENDU QU'AU plus tard le 31 juillet précédant le début de l'exercice visé, le MAMOT publie dans la Gazette officielle du Québec un avis qui mentionne le pourcentage correspondant au taux d'augmentation qui sert à l'établissement de tout montant applicable pour cet exercice ou, selon le cas, indique que l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et que le projet de Règlement 2018-529 a été présenté à la séance ordinaire du 20 avril 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, que le « Règlement portant le numéro 2018-529 concernant l'imposition des droits de mutations immobilières soit adopté.

2018-05-174

ABROGATION DU « RÈGLEMENT NUMÉRO 61 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LA PERCEPTION D'UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2018 concernant le projet de règlement numéro 2018-529 concernant l'imposition des droits de mutations immobilières

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'abroger le « Règlement numéro 61 concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

2018-05-175

EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS À TITRE D'AGENTS D'INSPECTION EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'embaucher deux étudiants à titre d'agents à l'inspection pour le service de l'urbanisme et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de procéder à l'embauche de monsieur Thomas Groulx, étudiant de 2e année au baccalauréat et urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, et de madame Marie-Michelle Côté, finissante du baccalauréat et urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, pour une période de douze (12) semaines débutant le 14 mai 2018, selon le taux horaire recommandé au Comité des ressources humaines par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-05-176

DON POUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une invitation pour assister à un souper bénéfice pour la Société canadienne de Sclérose en plaques ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du billet était au montant de 200 $;

CONSIDÉRANT QU'aucun membre du Conseil ne pouvait être présent lors de ce souper bénéfice ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de faire parvenir à la Société canadienne de Sclérose en plaques, dont les bureaux sont situés au 550, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Qc) H3A 1B9, un don de 200 $.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

2018-05-177

DON À L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC WENTWORTH

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour la protection du lac Wentworth est une corporation à but non lucratif ayant pour objectif de promouvoir la qualité de vie dans la région du lac Wentworth ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'Association sont de promouvoir des activités respectueuses de l'environnement naturel ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association mettra à niveau certaines infrastructures existantes ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a produit une liste détaillée des coûts des travaux envisagés ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer un don au montant de 500 $ à l'Association de la protection du lac Wentworth afin de les aider à réaliser leurs projets.

2018-05-178

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-528 CONCERNANT L'ADHÉSION AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. R-9.3)

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut adhérer au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., R-9.3) de façon que tous les membres du conseil puissent y participer ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à une séance ordinaire du conseil du 20 avril 2018 ;

Après discussion, le vote est demandé par le conseiller Yvon Paradis.

Pour 6 : le maire François Ghali, la conseillère Suzanne Paradis et les conseillers André Cliche, Jean-Luc Groulx, Eric Johnston et David Zgodzinski.

Contre 1 : le conseiller Yvon Paradis

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil que le règlement numéro 2018-528 soit adopté.

2018-05-179

EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'intégration du service de l'Urbanisme et du service de l'Environnement sous une même direction;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

CONSIDÉRANT la réorganisation nécessaire du service de l'Urbanisme et de l'Environnement par l'ajout d'un poste d'inspecteur;

CONSIDÉRANT l'excellent travail effectué par l'inspectrice remplaçante en l'absence de l'inspectrice permanente (congé de maternité);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de procéder à l'embauche de Mme Audrey Therrien-Béland à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement, permanente, selon le taux horaire et les conditions de travail établies à la convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Wentworth-Nord et de considérer les mois travaillés à la municipalité afin qu'elle puisse bénéficier dès à présent des avantages sociaux reliés à son poste.

2018-05-180

AUTORISATION DE DÉPENSES – MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR DE LA SURVEILLANCE PARTIELLE AVEC LA FIRME CIMA+ POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE POUR UNE PORTION DE LA ROUTE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme CIMA+ par la résolution 2016-12-382 le 12 décembre 2016, pour la préparation de plans et devis pour la réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale, totalisant plus ou moins 3 393 mètres linéaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat – Appel d'offres no 2017-01-01 – Réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale à Construction Uniroc Inc. par résolution du conseil 2017-10-304, le 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE Construction Uniroc Inc. a débuté le chantier de travail le 23 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a fourni à la Municipalité une offre de services en date du 9 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a déjà effectué des mandats depuis le 12 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales (Numéro de dossier RIRL-2016-310) ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser le paiement des factures 201804643 et 201804652 à la firme CIMA+ pour la préparation de la réunion de démarrage, pour la préparation d'un programme de travail pour le laboratoire en contrôle qualitatif et pour un suivi de bureau afin d'accompagner la Municipalité dans sa surveillance du projet de réfection de la chaussée pour

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

une portion de la route Principale pour un montant de 3 055,46 $ taxes incluses;

et que les dépenses soient imputées à même le règlement d'emprunt numéro 2017-506-1.

2018-05-181

AUTORISATION DE DÉPENSES – MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR DE LA SURVEILLANCE PARTIELLE AVEC LA FIRME ARRIMAGE.COM POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE POUR UNE PORTION DE LA ROUTE PRINCIPALE AVEC UNIROC CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat - Appel d'offres no 2017-01-01 – Réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale à Construction Uniroc Inc. (3 393 mètres linéaires) par résolution du conseil 2017-10-304, le 2 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 20 avril 2018 de mandater la firme Arrimage.com afin d'accompagner la municipalité dans sa surveillance quotidienne de chantier ainsi que pour assurer le contrôle qualitatif du projet ;

CONSIDÉRANT QUE Construction Uniroc Inc. a débuté le chantier de travail le 23 avril 2018 et que la firme Arrimage.com a remis à la Municipalité une facture pour des travaux de surveillance ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales (numéro de dossier RIRL-2016-310) ;

CONSIDÉRANT QUE des heures supplémentaires ont été nécessaires pour faire la transition avec la firme Parallèle 54 ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la dépense au nom de Arrimage.com pour un montant de 2 346,64 $ taxes incluses, facture F20180505, pour les travaux de surveillance quotidienne ainsi que pour assurer le contrôle qualitatif du projet de réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale ;

et que la dépense soit imputée à même le règlement d'emprunt numéro 2017-506-1.

2018-05-182

AUTORISATION DE DÉPENSES – AVEC DD-CRÉATION POUR LA PRODUCTION D'AFFICHES POUR ANNONCER LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE POUR UNE PORTION DE LA ROUTE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat - Appel d'offres no 2017-01-01 – Réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale à Construction Uniroc Inc. (3 393 mètres linéaires) par résolution du conseil 2017-10-304, le 2 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE DD Création (9207-6959 Québec Inc.) a produit et livré deux affiches pour annoncer le projet de réfection de la chaussée sur une portion de la route Principale ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales (numéro de dossier RIRL-2016-310) ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil autoriser la dépense au nom de DD Création (9207-6959 Québec Inc.) pour un montant de 316,15 $ taxes incluses pour la production et la livraison de deux affiches pour annoncer le projet de réfection de la chaussée sur une portion de la route Principale

Et que la dépense soit imputée à même le règlement d'emprunt numéro 2017-506-1.

2018-05-183

ENTÉRINEMENT DE DÉPENSES – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE POUR UNE PORTION DE LA ROUTE PRINCIPALE AVEC UNIROC CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat - Appel d'offres no 2017-01-01 – Réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale à Construction Uniroc Inc. (3 393 mètres linéaires) par résolution du conseil 2017-10-304, le 2 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Uniroc Inc. a effectué des travaux depuis le 23 avril 2018 et que la Municipalité a accepté le décompte progressif numéro 1 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales (numéro de dossier RIRL-2016-310) ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la dépense au nom de Construction Uniroc Inc. pour un montant de 226 784,63 $ taxes incluses pour les travaux de réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale

et que la dépense soit imputée à même le règlement d'emprunt numéro 2017-506-1.

2018-05-184

INSTALLATION DE BACS SEMI-ENFOUIS AU LAC NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la collecte actuelle des ordures est conçue de telle sorte qu'il est impossible pour les résidents de se conformer aux règlements municipaux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des résidents de la municipalité ne sont pas des résidents à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des ordures est considérée comme un service essentiel et devrait être accessible aux résidents même s'ils ne vivent pas à temps plein dans leur résidence ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE les résidents du lac Notre-Dame (LND) ont clairement exprimé leur mécontentement à l'égard des arrangements actuels ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires LND (LNDPOA) a mené au printemps 2017 un sondage auprès des résidents sur la gestion des déchets ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du sondage ont été fournis à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2017-12-419 a été adoptée par le Conseil municipal en décembre 2017 et que la municipalité est toujours à l'étape de planifier l'emplacement des bacs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire de ce projet, un projet pilote qui lui permettra de mieux évaluer la pertinence de maintenir une collecte *porte à porte* sur un territoire tel que Wentworth-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Pays-d'en-Haut nous offre la possibilité d'acquérir sept (7) bacs semi-enfouis à même leur règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les coûts d'installation sont à la charge la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, que sept (7) bacs semi-enfouis soient installés, d'ici la fin du mois d'octobre 2018, au site de collecte choisi.

2018-05-185 **CHANGEMENT DE SIGNATAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joseph Licata quittera ses fonctions de directeur général adjoint le 11 mai 2018 ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser madame Marie-France Matteau, directrice des services Comptables, à signer en remplacement en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice-générale et secrétaire-trésorière.au lieu et place de Joseph Licata.

2018-05-186 **EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT – RÈGLEMENT 2017-506-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-506 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR UNE DÉPENSE D'UN MILLION QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE DOLLARS (1 417 000 $) REMBOURSABLE EN DIX ANS POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES FRAIS DE RÈGLEMENT, LES TRAVAUX DE REMISES EN ÉTAT DE LA CHAUSSÉE, PULVÉRISATION ET RENFORCEMENT DE LA FONDATION, DRAINAGE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SUR UNE PORTION DE LA ROUTE PRINCIPALE ENTRE LES SECTEURS DE LAUREL ET DE SAINT-MICHEL**

ATTENDU l'adoption du Règlement n° 2018-506-1 modifiant le règlement 2017-506 décrétant un emprunt pour une dépense d'un million quatre cent dix-sept mille dollars (1 417 000 $), remboursable en dix (10) ans pour les honoraires professionnels, les frais de règlement, les travaux de remise en état de la chaussée, pulvérisation et renforcement de la fondation, drainage et autres travaux connexes sur une portion de la route Principale entre les secteurs de

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

Laurel et de Saint-Michel ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire pour la réalisation de la remise en état de la chaussée sur une portion de la route Principale entre les secteurs de Laurel et de Saint-Michel sur le territoire la Municipalité de Wentworth-Nord ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que la Municipalité de Wentworth-Nord emprunte jusqu'à concurrence de 100 % du montant décrété par le Règlement n° 2018-506-1, et que Monsieur François Ghali, maire, et Madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents requis par la signature des billets et d'autoriser madame Marie-France-Matteau à faire une demande de marge de crédit temporaire à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut.

Il est entendu que cet emprunt sera fait à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut au taux préférentiel.

2018-05-187

OFFRE DE SERVICES – CIMA+ - PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE POUR LE PONT DU DOMAINE LANTHIER

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter l'offre de service de CIMA+ en ce qui touche la préparation d'une étude d'avant-projet préliminaire pour le pont du Domaine Lanthier au montant de 11 960 $ taxes exclues et que ces dépenses soient imputées au fonds général.

2018-05-188

DON AU CLUB DE L'ÉTOILE DU NORD

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Étoile du Nord est un organisme à but non lucratif de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par l'organisme permettra d'améliorer de façon significative l'aménagement paysager ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que la Municipalité de Wentworth-Nord octroi un don de 200 $ au Club de l'Étoile du Nord afin de les aider à réaliser leur projet.

2018-05-189

OFFRE DE SERVICES DE XIT TELECOM INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Wentworth-Nord fait du service Internet haute vitesse l'une de ses priorités ;

CONSIDÉRANT QUE des subventions seront disponibles dans les mois à venir pour déposer des demandes de service Internet en régions ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se préparer de façon efficace et efficiente

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

pour la présentation de son dossier aux bailleurs de fonds ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Xit Telecom Inc. fournira des services professionnels d'ingénierie afin d'assister la Municipalité dans l'élaboration d'une étude préliminaire d'ingénierie pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire et l'accompagnera dans l'élaboration de la structure financière et opérationnelle du réseau proposé ;

Il est proposé par monsieur Eric Johnston appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de confier à la firme Xit Telecom Inc. d'octroyer le mandat à la firme Xit Telecom inc., tel que décrit dans leur offre de service du 22 février 2018, et ce, au montant de 5 000 $ avant taxes qui sera pris à même le fonds général.

2018-05-190

DÉMISSION DE MONSIEUR JOSEPH LICATA, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joseph Licata a accepté un emploi comme directeur adjoint – Bâtiments, parcs et espaces verts à la ville de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joseph Licata, directeur général adjoint était en poste depuis le 30 mars 2015 et a remis sa démission comme directeur général adjoint laquelle entre en vigueur, le 11 mai 2018 ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'accepter la démission de monsieur Joseph Licata et de lui transmettre nos sincères remerciements pour sa constance, son assiduité et son dévouement au cours des années passées au sein de l'équipe de la Municipalité et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

2018-05-191

MAJORATION DES POUVOIRS DE DÉPENSER DE LA DIRECTRICE DES SERVICES COMPTABLES ET DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'adjoint à la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monsieur Joseph Licata quittera ses fonctions le 11 mai 2018 ;

ATTENDU QUE le poste de Monsieur Joseph Licata n'a pas encore été comblé ;

ATTENDU QUE la présente résolution abroge toutes résolutions antérieures relativement à l'autorisation de Monsieur Joseph Licata ;

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser :

1. Qu'en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, que madame Marie-France Matteau soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires au bon fonctionnement et à l'accomplissement de la mission de la Municipalité ;
2. Qu'un pouvoir de dépense équivalent à celui de la directrice générale, soit 10 000 $, soit accordé afin de maintenir ou pallier aux besoins de la Municipalité, lorsque requis en l'absence de la directrice générale et

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

secrétaire-trésorière ;

3. Que des pouvoirs dépenser de 2 000 $ soit octroyés au directeur de service de l'Urbanisme et de l'Environnement puisqu'il est maintenant aussi responsable du service de l'Environnement.

2018-05-192

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-532 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2014-406 ET 2016-406-1 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

Le conseiller André Cliche donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2018-532 abrogeant les règlements 2014-406 et 2016-406-1 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Wentworth-Nord, sera adopté. L'objet du projet de règlement est également présenté.

2018-05-193

DON À LA MAISON DE LA FAMILLE DES PAYS-D'EN-HAUT

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut offre un milieu sécuritaire de rencontres, d'échanges et d'activités pour les parents et leurs enfants dans un contexte d'éducation, de respect, de détente et de plaisir pour les familles de la municipalité de Wentworth-Nord ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer un don de 100 $ à la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut.

2018-05-194

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN ESTIVAL D'UNE PARTIE DU CORRIDOR AÉROBIQUE AINSI QU'À LA GESTION DU CIRCUIT DE RANDONNÉE LA MONTFORTAINE ET DU PAVILLON DE MONTFORT

ATTENDU la résolution 2018-02-061 du 16 février 2018 de la municipalité de Wentworth-Nord qui signifiait à la MRC des Pays-d'en-Haut son intention de prendre en charge la gestion du Pavillon de Montfort et l'ensemble des activités s'y rattachant notamment, l'offre d'activités culturelles, l'entretien du Corridor aérobique et le réseau de sentiers la Montfortaine ;

ATTENDU QUE la municipalité veut être prête à offrir le plus rapidement possible ces services pour ne pas priver les citoyens et les visiteurs de ceux-ci ;

ATTENDU la résolution CM-77-03-018 du 13 mars 2018 qui stipule entre autres que la MRC veut mettre en place un projet d'entente intermunicipale reprenant essentiellement les obligations incluses aux ententes signées entre la MRC et la Coopérative de solidarité des 4 Pôles ;

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que les termes du projet d'entente datés du 11 mai 2018, proposés entre la MRC et la Municipalité soient modifiés pour refléter la résolution CM-77-03-018 c'est-à-dire que le projet d'entente soit fidèle à la volonté du Conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut et que le projet d'entente reprenne essentiellement les obligations incluses à l'entente intervenue entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Coopérative de solidarité des 4 Pôles.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

2018-05-195

DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2018-07 ET # 2018-08 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2018-07 et 2018-08 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

Date	Adresse	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
3 avril	4897 Rivière Perdue	6	161.04 $	
15 avril	1634 Berges de E	26.75	684.45 $	
16 avril	4666 Lac Noir	15	399.62 $	
16 avril	4051 Lundon	12	317.61 $	

Premiers répondants	684.45 $
Prévention	288.56 $
Divers en caserne	1 444.49 $
- Travail administratif	2 552.62 $
Garde externe	935.26 $
Pratique premiers répondants	608.40 $
Pratique pompiers	
Formation pompiers	
TOTAL:	**8 076.50 $**

2018-05-196

MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CÔTE À CÔTE (SIDE BY SIDE) POUR LES SERVICES DE LA SÉCURITÉ INCENDIE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE.

CONSIDÉRANT QUE le service de la Sécurité incendie doit procéder à l'achat d'un côte à côte (side by side) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil autorisent l'achat dudit côte à côte (side by side) pour un montant maximum de 30 000 $ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte le plus bas soumissionnaire ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'autoriser le directeur du service de la Sécurité incendie à aller en appel d'offres pour l'achat d'un côte à côte (side by side) pour les services de la Sécurité incendie, des Travaux publics, de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

2018-05-197

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-530 RELATIF AU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le conseiller David Zgodzinski donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de Règlement 2018-530 relatif au Programme ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques, sera adopté. L'objet du projet de règlement est également présenté.

2018-05-198

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

Le conseiller David Zgodzinski donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de Règlement d'emprunt 2018-531 décrétant un emprunt pour la mise en œuvre du Programme ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques pour les citoyens de la municipalité de Wentworth-Nord, sera adopté. L'objet du projet de règlement est également présenté.

2018-05-199

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 30 AVRIL 2018

La liste de tous les permis émis du 1er au 30 avril 2018 est déposée.

2018-04-200

DÉROGATION MINEURE 2018-0055 – CONSTRUCTION NEUVE SUR LA ROUTE PRINCIPALE – LAC-MIROIR

CONSIDÉRANT la forte pente du terrain ;

CONSIDÉRANT la volonté des demandeurs d'intégrer le bâtiment à la pente en aménageant un rez-de-jardin vers le lac Miroir ;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de maison choisi et le choix d'un toit à deux versants avec mezzanine ;

CONSIDÉRANT QU'avec la pente de toit choisie et la pente du terrain il est improbable que la hauteur maximale soit respectée du côté du rez-de-jardin;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement choisi pour le bâtiment réduira l'effet de hauteur ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur proposée du côté du rez-de-jardin est de 11.99 m ;

CONSIDÉRANT QUE les autres côtés du bâtiment respectent la hauteur maximale de 10 m imposée dans la zone H-67 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs avaient entrepris leurs démarches sous l'ancien règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer une dérogation mineure quant à la hauteur maximale de la résidence ;

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer une dérogation mineure quant à la hauteur maximale de la résidence.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

2018-05-201

PIIA 2018-0080 – CONSTRUCTION NEUVE SUR LA ROUTE PRINCIPALE – LAC-MIROIR

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT l'intégration du bâtiment projeté à la forte pente du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le respect de la volumétrie des bâtiments déjà présents dans les secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est très boisé et le restera ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0095, conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure DM 2018-0055 ;

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0095, conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure DM 2018-0055 .

2017-05-202

DÉROGATION MINEURE 2018-0057 – CONSTRUCTION NEUVE SUR LE CHEMIN DU LAC-THURSON

CONSIDÉRANT la volonté des demandeurs d'intégrer le bâtiment à la pente du terrain;

CONSIDÉRANT le modèle de maison choisi et le choix d'un toit à deux versants ;

CONSIDÉRANT QU'avec la pente de toit choisie et la pente du terrain est improbable que la hauteur maximale soit respectée du côté du rez-de-jardin ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur proposée du côté du rez-de-jardin est de 11,49 m ;

CONSIDÉRANT QUE les autres côtés du bâtiment respectent la hauteur maximale de 10 m imposée dans la zone H-70 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer une dérogation mineure quant à la hauteur maximale de la résidence ;

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer une dérogation mineure quant à la hauteur maximale de la résidence.

2018-05-203

PIIA 2018-0081 – CONSTRUCTION NEUVE SUR LE CHEMIN DU LAC-THURSON

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT le respect de la volumétrie des bâtiments déjà présents dans les secteurs ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CONSIDÉRANT le relatif isolement du bâtiment par rapport à ses voisins ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0096, conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure DM 2018-0057 ;

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0096, conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure DM 2018-0057.

2018-05-204 **PIIA 2018-0082 – RECONSTRUCTION AU LAC GROTHÉ**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT les contraintes du terrain, notamment sa superficie et les marges de recul à respecter ;

CONSIDÉRANT l'éclectisme des bâtiments existants dans le secteur ;

CONSIDÉRANT l'excellent choix et l'assortiment des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0097.

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0097.

2018-05-205 **DÉROGATION MINEURE 2018-0098– CONSTRUCTION NEUVE SUR LE CHEMIN DES BERGES-DU-NORD**

CONSIDÉRANT les nombreuses contraintes du terrain, notamment une forte pente et un petit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT les efforts architecturaux faits pour intégrer le mieux possible le bâtiment au terrain ;

CONSIDÉRANT la difficulté de respecter la hauteur maximale de 10 m imposée dans la zone H-58 avec l'utilisation d'un toit à deux versants avec une pente assez forte ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un rez-de-jardin ;

CONSIDÉRANT QUE le côté de la maison donnant sur le lac a une hauteur moyenne de 11,70 m ;

CONSIDÉRANT QUE le côté du rez-de-jardin a une hauteur moyenne de 11,25 m ;

CONSIDÉRANT QUE les deux autres côtés ont chacun une élévation moyenne de

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

9,65 m ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer une dérogation mineure quant à la hauteur maximale de la résidence ;

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer une dérogation mineure quant à la hauteur maximale de la résidence.

2017-05-206

PIIA 2018-0083 – CONSTRUCTION NEUVE SUR LE CHEMIN DES BERGES-DU-NORD

CONSIDÉRANT les nombreuses contraintes du terrain, notamment une forte pente et un petit cours d'eau;

CONSIDÉRANT les efforts architecturaux faits pour intégrer le mieux possible le bâtiment au terrain;

CONSIDÉRANT la difficulté de respecter la hauteur maximale de 10 m imposée dans la zone H-58 avec l'utilisation d'un toit à deux versants avec une pente assez forte;

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un rez-de-jardin;

CONSIDÉRANT QUE le côté de la maison donnant sur le lac a une hauteur moyenne de 11,70;

CONSIDÉRANT QUE le côté du rez-de-jardin a une hauteur moyenne de 11,25 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux autres côtés ont chacun une élévation moyenne de 9,65 m;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet de demande, objet de la demande de permis 2018-0099 conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure DM-2018-0098 ;

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0099.

2018-05-207

PIIA 2018-0084 – CONSTRUCTION NEUVE SUR LA RUE GRAVEL

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT les contraintes importantes du terrain qui est long mais étroit ;

CONSIDÉRANT la bonne intégration du bâtiment et le maintien des proportions du bâtiment à démolir ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0063 ;

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0063

2018-05-208 **PIIA 2018-0085 – RECONSTRUCTION SUR LE CHEMIN BERTHIAUME**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la très belle intégration du bâtiment au terrain, notamment la localisation du bâtiment et son horizontalité ;

CONSIDÉRANT l'harmonisation avec les bâtiments existants sur la rue Berthiaume ;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0065 ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0065.

2018-05-209 **PIIA 2018-0086 : CONSTRUCTION NEUVE SUR LE CHEMIN SAINT-CYR SUD**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement n° 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie du bâtiment projeté s'intègre bien à la volumétrie des bâtiments environnants ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0071.

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLUT À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0071.

2018-05-210 **PIIA 2018-0087 – CONSTRUCTION NEUVE SUR LE CHEMIN MARIO**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la simplicité et le naturel du bâtiment et des matériaux choisis ;

CONSIDÉRANT l'intégration aux bâtiments présents dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0058 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groux, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0058.

2018-05-211

PIIA 2018-0091 – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES AU 341 CHEMIN DES MONTFORTAINS

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du village de Montfort ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés ne sont pas visibles de la rue ;

CONSIDÉRANT la très grande simplicité des travaux projetés et les améliorations qui seront apportées au bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de l'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0074 ;

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur, objet de la demande de permis 2018-0074.

2018-05-212

MAINTIEN DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DU CENTRE MULTI ACTIVITÉS DE LAUREL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Wentworth-Nord possède un centre multi activités situé au cœur de la municipalité, à mi-chemin entre St-Michel et Montfort, adjacent à l'Hôtel de Ville, qui inclus notamment plusieurs infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes importantes y ont déjà été investies par le biais notamment de subventions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont actuellement très peu utilisées par les citoyens de Wentworth- Nord ;

CONSIDÉRANT QUE ce site peut être fréquenté 12 mois par année et être accessible à de nombreuses activités culturelles, sportives et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Wentworth-Nord souhaite assurer l'accessibilité des citoyens à des infrastructures sécuritaires et de qualité afin notamment de promouvoir l'activité physique, la santé et le mieux-être ;

CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole et l'implication d'organismes locaux représentent un atout important pour Laurel et St-Michel ;

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que la municipalité de

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2018

Wentworth-Nord :

1- de cesser d'investir dans des activités à usage exclusif, qui ne visent pas l'ensemble de la population ;

2- d'assurer un entretien de qualité des infrastructures à l'année ;

3- de considérer les propositions de la consultation publique du 8 juin 2018 pour adapter davantage la vocation et l'usage de ce site aux besoins de la population.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 11e jour du mois de mai deux mille dix-huit.

2018-05-213 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de lever la séance ordinaire à 21 h 42 minutes

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Secrétaire-trésorière adjointe

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

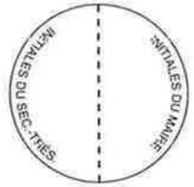

No. de résolution
ou annotation